N° 181 — 15e Année | CINQ CENTIMES LE NUMÉRO | (10 Messidor, An 111) | Mardi 30 Juin 1903

RÉDACTION :
ROUBAIX, 69, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . 0 fr. 30 la ligne
RÉCLAMES . . . . [illegible]
FAITS DIVERS . . . . [illegible]
LOCALES . . . . [illegible]

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

AVIS important

A PARTIR DU 1er JUILLET PROCHAIN

"L'AVENIR"

sera complètement

imprimé en Caractères neufs

Nous profitons de l'occasion de ce changement typographique pour indiquer à nos lecteurs qu'il n'est que le point de départ d'une série **d'autres modifications** successives et prochaines, qui auront pour but l'amélioration des divers services du journal.

La rédaction locale et régionale vient d'être augmentée ; chaque semaine, notre collaborateur *« Le Chercheur »* donnera un article sur les **Questions économiques** qui intéressent particulièrement notre région. Il signera dorénavant *Louis Dutroy*.

Sous la rubrique **"OPINIONS"**, l'**AVENIR** possède une tribune où se présentent successivement, pour traiter des questions de politique générale et d'économie sociale, nos amis

Hector DEPASSE

Maxime LECOMTE

DE FAVEROLLES

Nous nous sommes assurés, sous cette même rubrique, la précieuse et régulière collaboration de ***M. Gustave RIVET***, l'un des leaders du parti radical, député de l'Isère, questeur de la Chambre.

Avec le premier numéro de **l'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING** *imprimé en caractères neufs, commencera le* **nouveau feuilleton** *annoncé :*

LES MARTYRS DU MARIAGE

Chronique de la Semaine

Une des inquiétudes de l'administration préfectorale dans le département du Nord, a été, cette semaine, l'organisation des processions de Dunkerque.

On sait que, depuis quarante-huit heures, l'arrêté interdisant les processions dans cette ville a été signifié aux intéressés, les préparatifs de combat des processionnards et des anti-processionnards, menaçant de provoquer des troubles graves à Dunkerque.

Nous ne reviendrons pas sur les considérations très légitimes, très sages, très réfléchies qui ont déterminé le préfet du Nord à inviter les organisateurs de la procession à faire leur promenade en famille dans l'intérieur de leurs églises, mais nous sommes confus de voir que la sécurité des rues d'une grande cité peut être encore, à notre époque, subordonnée à une procession.

A Dunkerque, le carnaval dure trois mois de l'année, avec l'autorisation tacite et bienveillante du clergé qui admet fort bien la transformation des jours de carême en une série de joyeux « mardis gras. »

Pendant cette période, les mascarades circulent en toute liberté à travers les rues et plus d'un défilé grotesque ne le cède en rien, au point de vue de la cocasserie, à la sortie annuelle de « la bande des pêcheurs ».

Or, jamais, à aucune époque, personne n'a protesté contre l'accaparement de la voie publique par des cortèges de gens déguisés !

On considère ces tableaux vivants comme une sorte de manifestation réjouissante et, s'ils gênent quelques personnes, du moins ont-elles le bon goût de ne point s'en plaindre, la tolérance réciproque étant chez les hommes civilisés, une vertu essentielle.

Dans ces conditions, comment se fait-il que les processions de cette année aient pu choquer quelqu'un ?

Là aussi, il y a des gens déguisés, des costumes bariolés, une mise en scène réjouissante à l'œil et les chants liturgiques qui se brament, en ces circonstances, ne sont pas sensiblement plus cacophoniques que les chants de l'Internationale trop souvent clamés, les jours de fête, par des gosiers logeant d'horripilantes familles de chats.

Jusqu'ici, la population, pleine d'indulgence, écoutait ces bruits divers avec placidité, se « rinçait l'œil » des costumes miroitant au soleil et tout se passait de la plus tranquille des façons.

Pourquoi en est-il autrement ?

Pourquoi tant de tolérance hier et si peu aujourd'hui ?

Il n'y a pas plus de raison pour se plaindre d'une procession que d'un enterrement catholique célébré en grande pompe et défilant à travers les rues, clergé en tête.

Il serait bien désirable à ce point de vue, de faire entrer un peu la liberté dans nos mœurs.

Une société chorale ou instrumentale jouit partout du droit de circulation. Un usage séculaire à Dunkerque, permet pendant les trois mois de Carnaval, à tous les masques, à tous les groupes de parcourir les rues en toute liberté.

En vertu de quel raisonnement, ce qui est toléré à des citoyens qui s'habillent en polichinelles, ne le serait-il plus quand ils se costument en archanges avec des ailes dans le dos ?

***

Voyez ce qui se passe aux portes mêmes de Dunkerque, dans la petite ville de Furnes.

Le jour de la procession, le Christ représenté par un homme de bonne volonté, se promène à travers la ville (à raison de 3 fr. l'heure), entouré de ses apôtres et de quelques saints importants qui, eux, ne touchent que 40 sous, en vertu du respect de la hiérarchie.

Tous les personnages prenant part à cette mascarade religieuse, portent le costume du saint qu'ils représentent.

Saint Jean-Baptiste promène au bout d'un bâton, une gourde généralement pleine de « schnik » (nouveau style), dont il baise le goulot avec attendrissement, de distance en distance.

Saint-Pierre a un trousseau de clefs à la ceinture.

Saint-Joseph a sur le dos des attributs de charpentier et tient à la main une cage dans laquelle se trouve un pigeon figurant le Saint Esprit. Joseph tient cette volière avec le respect qu'il aurait pour une châsse. Néanmoins, il paraît que le soir, après la procession, il ne se fait aucun scrupule d'assaisonner le pigeon symbolique aux petits oignons et de le faire sauter à la casserole.

On a vu également, les soirs de ces fêtes sanctifiantes, des apôtres, ivres comme toute la Pologne, se battre à la manière des portefaix à la porte des cabarets et s'eng...ler dans un langage n'ayant aucun rapport avec le ton des évangiles.

C'est ainsi, qu'un soir de procession, la police de Furnes dut conduire au poste Saint Barnabé qui, d'un coup de pied « en vache » détaché avec une suprême élégance, avait cassé un des abattis de Saint Luc.

Evidemment, la religion ne gagne aucun prestige à ces sortes d'exhibitions, mais, en vertu du respect de la liberté de la rue, catholiques et libres-penseurs se contentent de former la haie... et de rigoler ferme.

Que ne fait on de même à Dunkerque !

***

En parlant de procession, nous nous souvenons de celle d'Echternach dans le duché de Luxembourg.

Cette procession a pour origine une épidémie qui sévissait sur les bestiaux au VIIIe siècle. Tous avaient la danse de St-Guy.

Alors, pour sauver le bétail, les gens imaginèrent de danser eux-mêmes une danse spéciale afin d'apaiser la colère de Dieu et de détourner son courroux des veaux et des bœufs de la ville.

Tous les ans, plus de 25.000 catholiques venus de tous les points de la contrée, se rendent à Echternach et, précédés d'un nombreux clergé, vont en cortège à l'église paroissiale située au sommet d'un monticule.

La procession se forme auprès d'un pont jeté sur la rivière. Il y a généralement plus de 15.000 processionnards. Une fanfare entonne l'air lancinant de Saint-Villibrod — sorte de polka fantaisiste pour culs-de-jatte et tout le monde se met à danser, en faisant deux pas en avant, un en arrière.

Et cela dure pendant près de dix heures. Jamais on ne peut concevoir spectacle plus inouï, plus extravagant, plus prodigieusement ridicule.

L'immensité de la bêtise humaine s'y révèle de la façon la plus saisissante.

Bien entendu, la cérémonie se termine pour chaque pèlerin, par une offrande qu'il jette, en arrivant, sur les dalles de l'église.., toujours en dansant.

Après la danse des nigauds, la danse des écus ! C'est dans l'ordre normal des choses.

Quelle rafle de monnaie sonnante et trébuchante pour le clergé d'Echternach et comme il doit se moquer de tous ces idiots quand est terminée la petite fête !

Enfin, après s'être livrés à ces contorsions, à cette gymnastique d'ours apprivoisés, pendant plus de la moitié de la journée, les pèlerins, ruisselants de sueur, vannés, brisés, fourbus, repartent dans leur pays avec une perspective de six semaines de courbatures.

Mais ils verront leurs veaux et leurs cochons engraisser à vue d'œil et se présenter aux acheteurs sous les aspects les plus appétissants.

Au pays de Brahma et de Vichnou, on est sensiblement moins bête.

***

Il paraît que le préfet d'un département breton vient d'être excommunié à domicile pour avoir appliqué dans son ressort administratif, la loi sur les congrégations.

La chose se produisit la semaine dernière.

On raconte que l'évêque accompagné de son grand vicaire, se présenta à la Préfecture et, une fois en présence du préfet, le vicaire tombant à genoux, se mit à marmotter les prières de circonstance, pendant que le chef du diocèse, les deux bras étendus lançait contre le fonctionnaire visé, les formules de l'excommunication.

Tout d'abord, le préfet crut avoir affaire à deux hallucinés et il allait, sans doute, faire conduire dans un asile départemental les deux maboules, lorsqu'il comprit, par une question de l'évêque, que ce dernier accomplissait, selon les rites de l'Eglise, une formalité précisée par des textes.

— Alors, vous m'excommuniez ? interrogea-t-il.

— Hélas ! répondit le prélat. Je suis bien obligé de vous frapper des foudres de l'Eglise, puisque vous persécutez les religieux.

Et, reprenant sa formule de malédiction où il l'avait interrompue, le vieux marabout continua sa distribution d'anathèmes, faisant savoir au préfet que l'entrée des églises lui était interdite et que les chants et l'office même seraient interrompus, s'il risquait un pied dans les temples catholiques.

La scène fut courte. Il ne faut pas plus de cinq minutes pour excommunier un chrétien.

Au moment où les deux prêtres allaient se retirer, leur boniment terminé, le préfet porta la main à son gousset et demanda avec courtoisie :

— Combien vous dois-je, messieurs ?

L'évêque, épaté, ne répondit pas. Le grand vicaire toussa et dit sèchement : — Rien.

Alors le chef de cabinet présent à la petite cérémonie et qui en recevait sa part, dit au préfet.

— On prétend que les prêtres ne disent jamais d'oraisons sans les faire payer. Pour vous, ils en disent « à l'œil ».

— Il y a quelque chose de changé dans les mœurs du clergé de France, répondit le préfet, ébloui du désintéressement des chefs du diocèse.

Il y a toutefois un complément à cette cérémonie et nous le recommandons au fonctionnaire excommunié.

Autrefois, afin de témoigner aux malheureux frappés d'excommunication, son profond mépris, l'Eglise refusait non-seulement leurs oboles, mais encore restituait les dons qu'ils avaient pu faire précédemment.

Le préfet ferait pas mal, en sa qualité d'excommunié, de se faire restituer tous les traitements et toutes les subventions concédés au clergé de son département par l'Etat.

L'infortuné préfet du pays breton, s'il n'est pas complètement écrabouillé moralement par la foudre du Calchas de son diocèse, peut toujours tenter l'opération.

Mais, si jamais, il arrive à faire transpirer trois sous par un bas d'évêque, c'est que l'Eglise sera bien plus changée encore qu'il ne le pense.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

A partir du 1er Juillet, la Chronique de la Semaine qui paraissait ordinairement le lundi, paraîtra régulièrement tous les dimanches matin.

Ceux qui trompent le Tzar

Bruxelles, 28 juin. — Le *Petit Bleu* publie la dépêche suivante qu'il reçoit de Vienne :

« D'une source sûre, à laquelle j'ai puisé maints renseignements confirmés depuis, j'ai appris les résultats d'une conférence qui vient d'avoir lieu à Saint-Pétersbourg entre des notables israélites de Kischineff et M. de Plehve, ministre de l'intérieur de Russie.

Les délégués israélites ont d'abord protesté contre la version des excès antisémites publiée par le gouvernement qui a donné à entendre qu'ils avaient été amenés par une provocation de juif ; et ils ont prié le ministre de publier un communiqué rectificatif. Ils lui ont ensuite exposé la misérable condition des juifs, la conduite arbitraire et cruelle des autorités, et l'exaspération de la population sémite. Ils ont protesté contre la légèreté des peines infligées aux fonctionnaires de Kischineff, instigateurs des sanglants excès antisémites ; et proteste contre le fait que le gouverneur de cette province ait été remplacé par l'ex-gouverneur Oustongiff, antisémite aussi féroce que son prédécesseur ; et, en fin de compte, ils ont demandé à être admis en audience auprès du Tzar.

La réponse de M. de Plehve a été décevante et stupéfiante au possible. Le ministre a refusé de lancer tout communiqué rectificatif. Il a offert de faciliter aux notables israélites l'audience auprès du Tzar, à la condition qu'ils s'engageassent à le remercier, lui, M. de Plehve, devant Sa Majesté des énergiques mesures de répression qu'il aurait prises à Kischineff, — condition naturellement inadmissible parce qu'elle impliquait un véritable mensonge. Puis, parlant de la situation générale des juifs, il a déclaré que ceux-ci fournissent un contingent important au mouvement révolutionnaire actuel, et que si la jeunesse juive ne mettait pas les pouces, *« nous rendrons votre situation si terrible que vous serez obligés tous, jusqu'au dernier, de quitter la Russie. »*

Telle est la terrible menace « impliquant notamment celle de fermer toutes les écoles à la jeunesse israélite » qu'a recueillie la députation antisémite, en lieu et place des promesses apaisantes qu'elle espérait.

Un conseiller d'Etat, M. Gérard, auquel elle s'est adressée ensuite, lui a exprimé sa douleur de la déplorable situation des juifs, en ajoutant : « N'espérez pas, toutefois, voir votre situation s'améliorer. *Il y a une personne contre laquelle on ne lutte pas, qui s'y oppose.* »

La députation est repartie pour Kischineff avec le pressentiment de nouveaux et cruels événements en Russie.

Nos Dépêches

Par fil télégraphique et téléphonique

Voyages ministériels

Belfort, 28 juin. — L'annonce de l'arrivée du général André à Belfort, qui doit passer une grande revue des troupes cet après-midi, a attiré aujourd'hui une foule nombreuse.

Les Alsaciens toujours friands des spectacles militaires, dominent.

Le général André arrive à dix heures. Il est reçu à la gare par le général Dessirier, commandant le 7e corps d'armée, par le général Pau, commandant la 14e division et par les autorités civiles et militaires.

Le général André monte immédiatement à cheval dans la cour de la gare, où les troupes formées en carré rendent les honneurs.

Pendant que le canon tonne, le général André, suivi d'une brillante escorte, se rend à la préfecture au milieu des acclamations générales.

Quelques groupes nationalistes crient : Vive l'armée ! Mais ces cris sont étouffés par les cris de : Vive André ! Vive la République ! Vive l'armée nationale.

Les réceptions ont eu lieu à 11 heures à la Préfecture.

Le général André est entouré des généraux Dessirier, Pau, Lefort, Pélicier ; de MM. Borne, sénateur ; Janet, Meunier, Schneider, députés. Le préfet, subitement indisposé hier soir, garde le lit.

Au nom du Conseil général, M. Berger, vice-président, membre de l'Institut, présente un vœu pour que le ministère étudie avec bienveillance le projet de réseau des tramways départementaux.

Le général André répond que cette question de tramways sera examinée avec un sincère désir de donner satisfaction aux populations du territoire.

M. Juillard, premier adjoint, présente le Conseil municipal dont il affirme les sentiments de dévouement à la République et au général André, chef de l'armée nationale.

Il ajoute que les populations désireraient vivement voir certaines servitudes abaissées.

Le général André dit qu'un projet de loi sera prochainement discuté à la Chambre, ayant pour objet de supprimer les servitudes des deuxième et troisième zones, dans les places munies de forts détachés.

En ce qui concerne la première zone, il est impossible de les supprimer complètement, mais des retouches peuvent y être faites, dans l'intérêt des municipalités, si elles ne sont pas contraires aux besoins de la défense.

Aux officiers des états-majors de la place, le général André parle uniquement de choses techniques. Il ajoute, en ce qui concerne les derniers règlements adoptés, que ce qui les caractérise, c'est le désir de ceux qui les ont faits, de voir abandonner un formalisme très étroit pour laisser l'officier plus livré à son initiative, à sa réflexion.

Le curé dit que, dans la ville, le clergé entretient des relations sympathiques avec la garnison. Il ne peut en être autrement à Belfort, surtout à présent que les prêtres font partie de l'armée.

Le curé est entouré de trois vicaires, qui furent trois soldats.

Pour lui, ce passage par l'armée est un bien ; car les prêtres y puisent une grande force morale.

Le général André approuve les déclarations du curé.

A midi a lieu un déjeuner intime offert par le Conseil général et par le Conseil municipal.

Belfort, 28 juin. — Aucun discours n'a été prononcé au déjeuner qui a eu lieu à l'Hôtel de Ville.

La revue a été passée par le général André sous un ciel radieux. C'est le général Dessirier, commandant le 7e corps d'armée, qui avait pris le commandement des troupes.

Quand le général André est arrivé sur le champ de manœuvre, une immense acclamation a salué sa venue ; on criait : Vive le général André ! Vive l'armée ! Vive le général républicain !

Le coup d'œil que présentait le champ de manœuvre, avec toutes les troupes de la garnison et la foule considérable enthousiaste, frénétique, venue de tous les points du territoire, était réellement splendide. Dans les tribunes, entourées par les membres des sociétés de gymnastique et les anciens militaires, on remarquait la présence de Mme André qui avait accompagné le général à Belfort.

Après la revue et la remise des décorations, les troupes ont défilé dans un ordre superbe qui a soulevé de nombreux applaudissements. Après la revue le général André s'est rendu à l'hôpital militaire, puis il est allé ensuite avec quelques officiers supérieurs, au fort de Roppe, aux environs duquel il est question d'établir des ouvrages de défense. Ce soir a lieu un banquet populaire organisé au manège de cavalerie du champ de Mars.

Marseille, 28 juin. — M. Pelletan a été reçu ce matin en gare de Salon, où il vient inaugurer l'œuvre du sculpteur Monnier, exécutée par les soins d'un comité d'anciens combattants en l'honneur des soldats du canton, morts en 1870-1871.

Après une cantate chantée par l'Union chorale de Salon et un discours de M. Tuech, président du comité, à qui le ministre remet les palmes académiques, le ministre de la marine prononce un discours, dont voici les principaux passages :

« Je m'honore d'avoir à présider une fête qui rappelle le souvenir des soldats morts pour l'intégrité du territoire. »

M. Pelletan s'élève avec force contre l'exploitation du faux patriotisme qu'on veut ajouter à l'idée de saine patrie.

Il rappelle le désastre de 1870, les désordres de la mobilisation, de l'incurie des chefs et l'infériorité de notre artillerie.

Il conclut en disant qu'il ne faut pas se montrer hostile à ceux qui font la critique de l'armée pour l'améliorer.

C'est pour cela que tout en gardant l'honneur des aventures sanglantes de la guerre nous devons conserver intacte la révolte qui s'élève au fond de nos cœurs pour toute idée de destruction de la patrie.

Il remercie, en terminant, les organisateurs de cette fête et tous ceux qui ont concouru à sa réussite.

Avant le ministre le maire a prononcé une allocution très applaudie.

A 11 heures 45 le cortège se dirige vers l'emplacement où doit s'élever l'hôpital-hospice.

M. Pelletan procède à la pose de la première pierre, il fait des vœux pour le bien de cet établissement. Puis le cortège se dirige vers l'école communale des filles où a lieu un banquet sous la présidence du ministre.

A trois heures et demie, le ministre et le cortège officiel se dirigent vers la gare où ils vont procéder à l'inauguration du tramway de Salon à la Calade. M. Pelletan s'arrête dans différentes communes où les maires lui souhaitent la bienvenue.

Manifestation cléricale

Paris, 28 juin. — On sait que les scellés ont été apposés lundi dernier sur les portes de plusieurs chapelles parisiennes, et notamment sur celles de la chapelle des Barnabites, 22 bis, rue Legendre. A la suite de cette fermeture, les Barnabites avaient envoyé aux fidèles fréquentant leur chapelle une circulaire ainsi conçue :

Réunion privée, 28 juin. Entrée 22 bis, rue Legendre. Carte d'invitation rigoureusement personnelle.

Ce matin, vers dix heures, une colonne de manifestants ayant à sa tête MM. François Coppée et Pugliesi-Conti, député du 17e arrondissement, se présentait à l'établissement des Barnabites et, les portes étant ouvertes, se répandait dans le jardin, où la messe était aussitôt célébrée.

A onze heures et demie, après l'office religieux, les manifestants sont sortis et ont manifesté dans la rue en chantant la *Marseillaise*, et réclamant la liberté sur l'air des *Lampions*. Mais la police a dispersé les crieurs et opéré l'arrestation d'une quinzaine de jeunes gens.

Ceux ci ont été conduits au commissariat de police du boulevard Malesherbes où M. Pugliesi-Conti est allé peu après les réclamer. Un seul a été retenu : c'est un garçon de seize ans, inculpé de port d'arme prohibée.

La statue de Burdeau

Lyon, 28 juin. — Ce matin, à dix heures, M. Etienne, vice-président de la Chambre des Députés, a présidé l'inauguration de la statue de Burdeau, érigée dans le square du Jardin des plantes. La cérémonie a eu lieu en présence d'une très nombreuse assistance, dans laquelle nous avons reconnu MM. Trouillot, ministre du commerce ; l'amiral Bienaimé ; de Lanessan, député ; Augagneur, maire ; le docteur Fochier, président du comité du monument : les autorités civiles et militaires de la ville et des délégations officielles de sociétés de gymnastique, d'instruction militaire et de vétérans.

MM. Fochier, Augagneur, Trouillot et Etienne ont pris la parole, et après les discours, les Sociétés ont défilé devant le monument, œuvre remarquable du sculpteur Alfred Boucher, né à Lyon. L'artiste a représenté Burdeau prononçant un discours ; la main gauche est appuyée sur la tribune, tandis que le bras droit à moitié tendu en avant et la main largement ouverte semblent ajouter par le geste aux paroles de l'orateur.

Dans le fond on aperçoit la Chambre des députés et le dôme des Invalides.

La statue est placée dans un large motif architectural très harmonieux de lignes sur la façade postérieure duquel une figure de l'Histoire écrit le nom de Burdeau.

Après la cérémonie un banquet a réuni les notabilités.

Les tramways de Marseille

Marseille, 28 juin. — Il y a trois jours les employés de tramways avaient organisé une réunion pour discuter le nouveau règlement. La Compagnie a renvoyé ce matin tous les membres de la Commission.

Cette décision a provoqué immédiatement la réunion de la Commission, qui, de suite, a rédigé une affiche faisant connaître à tous les employés de cette Compagnie la révocation des membres de cette commission et convoque tous les employés de tramways pour une réunion demain soir, à la Bourse du Travail.

Si la Compagnie ne reprenait pas les employés révoqués, il se pourrait qu'une question de grève fut agitée.

Terrible catastrophe en Espagne

Madrid, 27 juin. — Sur la ligne de Bilbao à Saragosse, près San-Asencio, un train est tombé dans la rivière. Le nombre des victimes n'est pas encore connu.

Madrid, 28 juin. — Voici quelques détails sur le terrible accident de chemin de fer sur la ligne de Bilbao à Saragosse, occasionné par la rupture d'un pont !

« Le train se composait de seize wagons, qui tous ont été détruits. Les débris de bois formaient avec les malheureuses victimes une masse informe d'où on a retiré quatorze cadavres et cinquante blessés. Un train de secours est arrivé sur les lieux du sinistre, amenant les autorités, des médecins, des ingénieurs, ainsi qu'un détachement de cent hommes de troupe.

» Un grand nombre de blessés sont à l'agonie.

» Des dépêches ultérieures portent à cinquante le nombre des morts découverts. Certains affirment qu'il y aurait cent morts. Les informations qui arrivent se contredisent plus ou moins. »

Chronique Régionale

Drame de la folie. — Tous les journaux de Paris racontaient samedi que Mme Facon s'était jetée par la fenêtre du domicile de M. le docteur Babinski, boulevard Haussmann. Nous avons eu le grand tort de nous en rapporter à nos confrères de la capitale et de reproduire la triste nouvelle en adressant au très sympathique M. Facon l'expression de la tristesse profonde que nous en avions ressentie. Le drame du boulevard Haussmann s'est bien produit dans les circonstances que nous avons relatées et il plonge dans la douleur un mari et des enfants que nous saluons respectueusement, ce n'est pas Mme Facon qui en a été victime. Nos confrères parisiens publient, en effet, la note suivante :

« Nous avons raconté hier les circonstances dramatiques dans lesquelles la femme du sous-préfet de Péronne, venue avec son mari en consultation chez le docteur Babinski, boulevard Haussemann, se jeta par la fenêtre, en proie à une crise d'exaltation nerveuse, et se tua sur le coup.

« Nous donnions comme étant les héros de ce drame les noms de M. et Mme Facon. C'était là une erreur. Notre bonne foi avait été surprise par un faux renseignement qui nous fut apporté. M. Facon n'est plus sous-préfet de Péronne depuis un mois et il est, ainsi que sa femme, absolument étranger au drame que nous avons raconté ».

D'autre part, nous avons reçu la lettre suivante :

« Les journaux de Paris et de Lille rapportant le suicide d'une dame de la Somme chez un médecin de Paris, annoncent que cette dame est la femme du sous-préfet de Péronne et désignent nommément Mme Facon.

Il y a là une erreur d'identité qu'il importe de rectifier, à cause des nombreuses relations que la famille de feu M. Herbecq, notre ancien et regretté député, et M. Facon lui-même comptent à Lille et dans la région.

M. Facon a quitté depuis six mois la sous-préfecture de Péronne ; il est présentement secrétaire-général de la Manche, et nous sommes en mesure d'affirmer que Mme Facon se trouve en parfaite santé.

Le sous-préfet actuel de Péronne s'appelle M. Lefébure. »

La Conférence Jaurès

A DOUAI

Hier a été faite, à Douai, salle du Château-Gayant, par le citoyen Jaurès, vice-président de la Chambre des députés, une conférence sur la *République et le Socialisme.*

Dès trois heures une foule assez nombreuse faisait queue rue Mongat. A quatre heures moins le quart, l'on commença à ouvrir les portes et le public pénètre peu à peu dans la salle.

Parmi les auditeurs, l'on remarquait un grand nombre d'instituteurs et de fonctionnaires de l'arrondissement et de ceux circonvoisins ; des employés, des ouvriers, des commerçants et des mineurs.

Tout ce monde est calme et la salle s'emplit peu à peu.

Aucun aménagement spécial n'y a été fait, sauf dans le bout une estrade décorée de tentures rouges.

Sur les bancs réservés, on remarque les citoyens Delesalle, Médéric Dufour, Desmons, Bertiaux, du Syndicat des mineurs, Evrard, etc.

On remarque aussi dans la salle une cinquantaine de membres de la *Ligue républicaine d'Orchies* et plusieurs conseillers municipaux de cette ville.

A ce moment, — il est près de cinq heures, — la chaleur est intense et Jaurès fait son entrée au milieu des applaudissements et des cris de vive Jaurès ! Vive la République ! maintes fois répétés.

Goniau prend place à la tribune, et au nom du Comité organisateur remercie le public d'être venu si nombreux écouter Jaurès.

Le bureau est constitué par acclamations de la façon suivante : Président, Basly, député du Pas-de-Calais ; assesseurs, Lamendin et Salle, députés ; secrétaire, Maurice Monier, secrétaire de la Fédération socialiste.

Basly explique ensuite que c'est intentionnellement que Douai, a été choisie pour y faire la conférence. (Nombreux applaudissements.)

Jaurès prend à son tour la parole et explique que la politique socialiste, comme toutes, doit compter avec les lois humaines, mais qu'elle n'est pas empirique, qu'elle a une doctrine et qu'elle est dirigée vers un idéal.

Il développe avec talent ce sujet et dit que son parti veut universaliser systématiquement la propriété avec les moyens économiques que l'on possède aujourd'hui.

Il signale l'absorption du petit commerce par le grand et dit qu'il devient impossible à la masse de prétendre à l'indépendance que donne la propriété personnelle.

Il critique l'oligarchie des grands possesseurs et réclame l'égalité pour tous par le transfert de la propriété, du capital à la communauté et pour cela, il ne fait appel qu'à la raison et à la démonstration.

Le problème qui se pose est celui du prolétariat éternel, du renoncement à jamais, si on ne donne pas aux ouvriers leur part de droit social sur tous les grands moyens de production. (Applaudissements).

Voilà, dit-il, l'esquisse de la pensée, de l'idéal socialiste. Ce n'est pas là le pillage, le brigandage ou le vol et il ne faut pas le confondre avec l'individualisme.

Il se défend d'être un « partageux » ; ce que veut le socialisme, c'est posséder l'ensemble des grands moyens de production pour les exploiter.

Il appelle l'attention de la classe bourgeoise sur cette théorie, qui n'est ni le pillage, ni l'expropriation sans indemnité.

Il ne veut pas faire comme en 1791 les révolutionnaires bourgeois vis-à-vis du clergé à qui ils enlevèrent huit milliards de biens sans indemnité, et cite à ce propos la doctrine de Marx.

Ce qu'il faut, c'est l'évolution pacifique faite de concert entre le prolétariat et la bourgeoisie. Il espère la voir un jour.

Tous les chemins, la République, la Démocratie mènent à cette évolution qui se fera à l'aide du bulletin de vote ; le suffrage universel n'étant que du collectivisme politique. (Applaudissements répétés, cris de Vive le Syndicat ! A bas [illegible] Vive le socialisme).

Les trusts des capitalistes et des commerçants [illegible]